

Le 24 Novembre 2011

## COMMUNICATION SYNDICALE : RÉTABLIR LA VÉRITÉ

Dans un tract diffusé le 24 novembre, la section SUD CEBPL se permet de conjuguer mensonges, manipulations et insultes diffamatoires à l'encontre de la CFDT.

### SUR LE FOND

- 1- **La CFDT n'a pas eu à négocier quoi que ce soit** avec la direction en échange d'un abandon de la plainte déposée contre Madame Destailleur par SUD et le SU/UNSA. Pour la simple raison que la CFDT a toujours refusé de s'associer à cette action judiciaire.
- 2- La distribution de tracts par la navette courrier était un usage, il a été dénoncé en toute légalité par la direction. La seule obligation pour celle-ci était de mettre en place **des panneaux syndicaux dans tous les lieux de travail** (environ 430 en CEBPL !); **une solution insatisfaisante** au regard de l'étendue géographique de l'entreprise.
- 3- Le refus de signer cet accord n'aurait donc permis ni le maintien de la distribution des tracts ni la mise en place d'une solution de remplacement : les panneaux virtuels sur intranet. **L'information syndicale aurait alors été quasi inexistante.**

### SUR LA FORME

Les termes de « magouilles », de « manipulation », et l'accusation diffamatoire d'avoir été « achetés » sont autant d'**insultes indignes d'un syndicat** se prétendant « solidaire », « unitaire » !, et « démocratique ».

La CFDT l'a déjà affirmé : soucieuse de ne jamais empêcher une éventuelle unité syndicale (souvent souhaitée par le personnel), elle veillera à ne pas être à l'origine de polémiques. Mais elle ne restera jamais inerte devant les insultes et la diffamation. **La CFDT continuera de privilégier l'écoute des salariés sur le terrain à la production massive de textes incantatoires et donneurs de leçons.**

**A vos côtés, à votre écoute,  
la CFDT continuera de défendre l'ensemble des salariés**